II

À PROPOS DE L'EXPRESSION *NEC VOLA NEC VESTIGIVM* : QUELQUES QUESTIONS D'ÉTYMOLOGIE ET DE SÉMANTIQUE

par Claude Moussy
Professeur émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne

Sommaire. — *Attesté d'abord dans l'expression* **nec uola nec uestigium**, *le substantif* **uola**, *qui désigne la* ***paume*** *de la main, et parfois la plante du pied, a joué dans la langue latine un* ***rôle plus important*** *qu'on ne le croit d'ordinaire. Il est encore utilisé dans la latinité tardive et apparaît même assez souvent dans des textes médiévaux. Il est peu probable que ce soit, comme on l'a prétendu, une forme propre à la langue familière ; diverses attestations donnent à penser que ce terme appartenait plutôt à un* ***vocabulaire technique****. Les* ***érudits latins*** *ont eu recours à* **uola** *dans les* ***étymologies*** *qu'ils ont proposées pour expliquer le nom des poires appelées* **uolaema** *et pour rendre compte de certains sens du verbe* **inuolare**, *« se précipiter sur » et « dérober ».* **Inuolare**, ***« dérober »*** *peut apparaître comme une forme* ***homonyme*** *de* inuolare, *« voler », « se déplacer dans l'air » et il semble justifié de rattacher* inuolare, *« dérober », à* uola. *La* ***morphologie*** *et la* ***sémantique*** *contribuent à donner du crédit à cette étymologie proposée par les Latins et à faire préférer ici la solution de l'****homonymie****.*

Epitome. — *Attested at first in the phrase* **nec uola nec uestigium**, *the noun* **uola**, *which refers to the palm of the hand, and sometimes to the sole of the foot, has filled in the Latin language a larger space than we usually believe.* Vola *is still in use in Late Latin and even occurs often in medieval texts. This word probably does not belong to colloquial language ; several instances show that it was rather a* ***technical term****.* ***Latin scholars*** *have made use of* **uola** *in the etymologies which they have suggested to elucidate the name of pears called* **uolaema** *and to explain some meanings of the verb* **inuolare**, *« to make a rush at s.o. » and « to steal ».* **Inuolare**, ***« to steal »*** *can be considered as an homonym of* inuolare, *« to fly » and it seems rightful to link up* inuolare, *« to steal » with* uola. ***Morphology*** *and* ***semantics*** *conduce to confirm this etymology suggested by Latin scholars and to choose in that case the hypothesis of homonymy.*

L'expression *nec uola nec uestigium* nous a été transmise par Nonius qui, sous le mot *uola*, cite deux fragments des *Satires Ménippées* de Varron où figure cette expression [1]. Voici le texte et la traduction de ces fragments dans l'édition procurée par J.P. Cèbe [2] :

1. Nonius, p. 416, l. 18 : *VOLA est media manus. Varro Epitaphionibus...* : « *pleni libri...* ***nec uola nec uestigium extat*** ». *Idem Varro T.M.* : « *haec...* ***nec uolam nec uestigium apparere*** ». ***Vola*** *rursum cauum sub planta*. Le premier fragment appartient à la pièce intitulée *Epitaphiones*, « Les amateurs d'épitaphes », le second à la pièce qui a pour titre grec Ταφὴ Μενίππου, « La tombe de Ménippe ».

2. J.P. Cèbe, Varron, *Satires Ménippées, Edition, traduction et commentaire*, 1-13, 1972-1999, École française de Rome.

(Cèbe 110, t. 4, p. 479) : *pleni libri, inquam, ubi maneant epitaphia eorum quorum in sepulcris* ***nec uola nec uestigium extat***.

« Il y a des livres entiers, dis-je, où sont conservés les éloges funèbres de gens, dont il ne reste, dans leurs tombeaux, ni trace ni vestige. »

(Cèbe 537, t. 12, p. 1978) : *haec Numa Pompilius fieri si uideret, sciret suorum institutorum* ***nec uolam nec uestigium apparere***.

« Si Numa Pompilius voyait ces choses se faire, il saurait que de ces institutions n'apparaît ni trace ni vestige. »

Dans une note de son commentaire au premier fragment [3], J.P. Cèbe précise que l'expression signifie littéralement « ni trace de main ni trace de pied ». Dans le recueil de A. Otto [4], les seules références indiquées pour cette expression sont les deux passages de Varron, comme chez Nonius. Assez curieusement, l'expression est attestée une douzaine de fois dans la *Patrologie latine*, non pas chez les Pères latins, mais dans les notes des érudits qui ont édité leurs œuvres [5]. Ce sont surtout Vallarsi, l'éditeur des œuvres de saint Jérôme, et Arevalo, éditeur des œuvres d'Isidore de Séville et de Dracontius, qui affectionnent cette locution [6]. Il apparaît clairement, si on tient compte des contextes où ils l'utilisent [7], que l'expression n'offrait pas à leurs yeux le caractère populaire ou familier que certains ont voulu lui reconnaître.

L'appellation de proverbe qu'on lui applique parfois [8] ne convient pas non plus. On peut à la rigueur parler de locution proverbiale, si on retient la définition de Fr. Biville [9] : la locution proverbiale se distingue du proverbe « par le fait qu'elle ne saurait être extraite de son contexte pour constituer à elle seule un énoncé complet, syntaxiquement et sémantiquement autonome ».

Dans *nec uola nec uestigium*, la négation *nec* redoublée renforce la valeur négative de la locution. La traduction du Grand Gaffiot, s.v. *uola* (« il n'en reste pas la moindre trace »), rend bien la valeur du tour. On peut le comparer à la formule qui se lit chez Plaute, *Asin.* 729 : *nec caput nec pes sermoni apparet*, « (ce discours) n'a ni pied ni tête » (nous dirions « n'a ni queue ni tête »), c'est-à-dire « n'a absolument aucun sens ». De même que dans ce tour où *caput* et *pes* s'opposent comme deux extrémités du corps, dans *nec uola nec uestigium*, *uola* et *uestigium* réfèrent à deux

3. J.P. Cèbe, *op. cit.*, 4, p. 491, n. 85.

4. A. Otto, *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer* (Leipzig, Teubner, 1890), Hildesheim, Olms, 1962, s.v. *uola*.

5. Nous remercions Michel Perrin de nous avoir signalé ces attestations de l'expression, qu'il a pu relever grâce à la consultation de la *Patrologie latine* par Internet.

6. Voici les références des textes de Vallarsi : *PL* 26, 233 C (note a) ; 27, 117 A (note c) ; 27, 214 A (note b) ; 28, 119 D (note f) ; 29, 767 D (note b) et celles des textes de Arevalo : *PL* 60, 616 A ; 81, 116 A ; 81, 410 B ; 81, 508 C. L'expression se rencontre en outre dans *PL* 47, 427 C ; 48, 57 D (note a) ; 127, 1109 B ; 127, 1480 D.

7. Voici deux exemples de contextes où se rencontre la locution : *PL* 29, 767 D (note b de Vallarsi) : *Addit Palatinus ms. hic uerba in Gloriam Dei, quorum* ***nec uola nec uestigium*** *in Graeco textu* ; *PL* 60, 616 A (*Prolegomena* de Arevalo) : *Hac ille ratione permouetur quod in eo Hexaemero de sex dierum anacephalaeosi et septimi diei supplemento* ***nec uola nec uestigium*** *est*.

8. Par exemple dans A. Ernout-A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s.v. *uola*.

9. *Proverbes et sentences dans le monde romain*, Table ronde 1997, ed. par Fr. Biville, Lyon, 1999, De Boccard, p. 19.

parties éloignées du corps, la main et le pied. *Vestigium*, mot usuel, mais sans étymologie claire, qui peut désigner la plante du pied, signifie ici « trace, empreinte du pied » ; *uola*, terme non attesté avant ces passages de Varron, qui désigne habituellement la paume de la main, le creux de la main, signifie peut-être ici (par opposition à *uestigium*) « trace, empreinte de la main ». Nonius, qui précise que *uola* est le creux de la main (*media manus*), mais parfois aussi la voûte plantaire (*cauum sub planta*) [10], cite apparemment la locution pour illustrer le sens le plus usuel de *uola*, le creux de la main.

Les définitions et les emplois de *uola*

Je me propose de montrer que le substantif *uola* a sans doute joué dans la langue latine un rôle plus important que celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Dans le dictionnaire Ernout-Meillet, à l'article *uola*, on peut lire : « Rare dans les textes, mais a dû s'employer dans la langue parlée, comme le prouve le proverbe *nec uola nec uestigium exstat* ». La consultation de CDRom, comme le CDRom Library of Latin Texts de Brepols, qui permettent de recenser les emplois des mots dans l'ensemble de la latinité, conduit à nuancer ces affirmations. Il apparaît alors en effet que les occurrences de *uola* qu'on présente assez souvent comme un terme surtout connu par les glossaires ne sont pas aussi rares dans les textes littéraires qu'on l'affirme. D'autre part, certaines de ces occurrences peuvent faire douter qu'il s'agit d'une forme propre à la langue parlée, à la langue familière.

Un argument peut aussi être tiré des étymologies où les Latins ont eu recours à *uola* pour expliquer certains emplois du verbe *inuolare* ou le sens du substantif *uolaemum*. Ce sera le deuxième point de mon étude du mot.

Commençons par examiner les définitions que les Latins donnent de *uola*. Voici la définition de Festus :

> Festus 511, 3 (Lindsay) : ***uolae*** *uestigium medii pedis concauum, sed et palma manus* ***uola*** *dicitur.*

Festus indique d'abord que *uola* peut désigner le dessous du pied, la voûte plantaire, puis précise que le terme se dit aussi de la paume de la main. Cette double désignation se retrouve dans la plupart des autres définitions ; ainsi chez Ti. Claudius Donatus :

> *Aen.* 6, 200 (p. 536) : ***uola*** *enim dicitur media pars manus et plantae.*

et chez Servius :

> *Aen.* 6, 198 (p. 39) : ***uola*** *enim dicitur media pars pedis siue manus.*

La définition de Servius se retrouve telle quelle chez Isidore de Séville, mais ce dernier ajoute des compléments :

10. Voir le texte de Nonius cité *supra* à la note 1.

> *Et.* 12, 7, 4 : ***uola*** *enim dicitur media pars pedis siue manus ; et in auibus* ***uola*** *pars media alarum, quarum motu pinnae agitantur ; inde uolucres.*

Selon Isidore, *uola* désigne également la partie médiane des ailes des oiseaux. Cet emploi n'est pas attesté dans les textes et, comme l'indique J. André dans son édition [11], le sens « partie médiane de l'aile » est supposé à des fins étymologiques pour expliquer *uolare* et *uolucres*.

Citons aussi des définitions d'auteurs médiévaux [12]. La définition de Jean de Salisbury est assez proche des précédentes :

> *Polycraticus* 1, 12 (*P. L.* 199, 409 B) : ***uola*** *siquidem est interior pars palmae uel pedis.*

Celle de Rémi d'Auxerre contient une part de fantaisie, mais aussi un élément intéressant :

> *Commentarius in Prisciani de nomine* 13, 9 : ***uola*** *autem dicitur eo quod aliquid* ***uolando*** *capiat (inde uerbum* ***inuolo, -as****, id est furor, furaris), quod grece dicunt θέναρ.*

De façon assez fantaisiste, Rémy d'Auxerre rattache *uola* au verbe *uolare* (« *uola*, écrit-il, est ainsi appelée de ce qu'elle saisit quelque chose au vol (*uolando*) » ; d'où l'allusion à *inuolare*, « dérober », sur laquelle nous reviendrons). L'élément intéressant de la définition est le rapprochement fait ensuite avec le substantif grec θέναρ. C'est un terme qui, comme *uola*, peut effectivement désigner la paume de la main (depuis Homère) et parfois aussi la plante du pied (par exemple, chez Hippocrate). On retrouve plusieurs fois cette mention de θέναρ à propos de *uola* ; ainsi dans le *De catholicis Probi*, dans une définition du substantif *ir* :

> Probus, *Cath.* (CGL IV, 11, 20 Keil) : *hoc* ***ir****, significans medietatem palmae, quae etiam* ***uola*** *dicitur, Graece* θέναρ.
>
> « Le mot ir, qui désigne le milieu de la paume de la main que l'on appelle aussi *uola*, en grec θέναρ ».

Ir (écrit parfois *hir*) est une forme que l'on rencontre seulement chez les grammairiens et dans les glossaires ; ce qui est intéressant ici, c'est la mention de *uola* et de θέναρ qui sont utilisés pour indiquer le sens d'un terme très rare. Cette mention, qui paraît de nature à éclairer le lecteur, donne à penser que ce sont tous deux des vocables assez bien connus.

Fr. Skoda indique que θέναρ désigne l'éminence charnue de l'intérieur de la main et que « le sème sur lequel repose la métaphore est gonflement » [13]. L'équivalence de ce terme grec avec *uola* n'est donc qu'approximative, car on définit habituellement le mot latin comme désignant le « creux de la main », et c'est le sens qu'invite à poser l'étymologie la plus

11. J. André, *Isidorus Hispalensis, Etymologiae* XII, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 227, n. 444.
12. Nous verrons plus loin pourquoi ils ont pris le soin de définir *uola*.
13. Fr. Skoda, *Médecine ancienne et métaphore. Le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Peeters-Selaf, Paris, 1988, p. 61.

communément admise pour ce substantif. Comme le suppose J. André [14], l'hypothèse qui rattache *uola* à une racine **gew-* dénotant l'idée de « creux » et de « courbure » est la meilleure (*uola* doit reposer sur une ancienne forme **gwela* où la racine est suffixée en *l*). On peut rapprocher le grec γύαλον qui désigne différentes sortes de creux. À signaler aussi le verbe ἐγγυαλίζω, « donner », qui a pour sens originel « mettre dans la paume, le creux de la main ». Il n'est pas utile de s'attarder davantage à l'étymologie de *uola*. Il suffit de retenir que le mot évoque l'idée d'un creux ou d'une courbure et que, de ce fait, il a pu être appliqué aussi bien à la voûte plantaire qu'au creux de la main.

Examinons maintenant quelques textes significatifs. Commençons par un des rares textes (en dehors des définitions que nous avons déjà citées) où *uola* désigne la plante du pied. Il s'agit d'un passage de Pline l'Ancien :

> *Nat.* 11, 254 : ***Vola*** *homini tantum exceptis quibusdam. Namque et hinc cognomina inuenta Planci, Plauti, Pansae, Scauri.*
>
> « La plante du pied n'existe, mis à part quelques animaux, que chez l'homme. De cette partie sont venus les surnoms de Plancus, Plautus, Pansa, Scaurus » (trad. J. André) [15].

Presque partout ailleurs, *uola* désigne la paume de la main. Cet emploi est bien attesté chez plusieurs auteurs chrétiens. Prudence l'utilise à deux reprises, une fois à propos de la main d'un avare :

> *Perist.* 2, 241-3 : *Ast hic auarus contrahit*
> *manus recuruas et* ***uolam***
> *plicans aduncis unguibus.*
>
> « Quant à cet avare, il contracte et recourbe ses mains, il replie sa paume, ses ongles sont crochus » (trad. M. Lavarenne)

et l'autre fois en parlant de la main de Dieu, qui a créé le corps de l'homme :

> *Apoth.* 859-860 : *...Numquid manus articulatim*
> *est digesta Dei ? Numquid* ***uola*** *?*
>
> « Mais est-ce que la main de Dieu est articulée ? A-t-elle une paume ? » (trad. M. Lavarenne).

Saint Jérôme, dans son *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, offre également deux emplois qui donnent à penser que *uola* n'appartient pas à un registre familier. Dans un passage, il s'en sert pour expliquer un mot hébreu :

> *Nom. Hebr.* (*C.C.* 72, p. 119) : *chaf manus palma uel* ***uola***.

Vola est utilisé ici comme un synonyme de *palma*, « paume de la main », et sert à définir l'hébreu *kaf* qui, comme *uola*, peut désigner le

14. J. André, *Le vocabulaire latin de l'anatomie*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

15. Pour éclairer l'allusion de Pline à ces *cognomina*, il faut rappeler que, chez Festus, les surnoms *Plancus* et *Plautus* sont expliqués par les formules *qui supra modum pedibus planis sunt* (PF 259, 5-6) et *a pedum planitia* (PF 274, 13).

creux de la main et parfois la plante du pied. D'emploi plus large que *uola*, ce mot hébreu peut être aussi appliqué à divers autres éléments creux ou courbes.

Dans l'autre passage, d'interprétation plus difficile, *uola* offre la particularité d'être employé au pluriel (je n'ai trouvé aucun autre exemple du pluriel de *uola*) :

> *Nom. Hebr.* (*C.C.* 72, p. 142) : *Salim pugilli siue* ***uolae*** *aut ortus aquarum.*

Le pluriel *uolae* est présenté ici comme un synonyme de *pugilli*, qui désigne les « poignées » (c'est-à-dire, si l'on veut, ce que contiennent les paumes de la main) [16].

En dehors de la littérature chrétienne, deux textes peuvent donner à croire que *uola* appartenait à un vocabulaire technique : ce sont des passages de Macrobe et de Caelius Aurelianus.

Chez Macrobe, dans le *Commentaire au songe de Scipion*, *uola* se rencontre dans une description de caractère anatomique, qui insiste sur la symétrie du bras et de la jambe comportant chacun sept éléments ; *uola* y désigne successivement la paume de la main et la plante du pied :

> *Somn.* 1, 6, 80 : *ut in manibus est humerus, brachium, cubitus,* ***uola*** *et digitorum nodi terni, in pedibus uero femur, genu, tibia, pes ipse, sub quo* ***uola*** *est et digitorum similiter nodi terni,*
>
> « de même que pour les bras, il y a l'épaule, le bras, le coude, la paume et les trois phalanges, pour les jambes il y a la cuisse, le genou, le tibia, le pied sous lequel se trouve la plante et également trois phalanges ».

Quant à Caelius Aurelianus, dans un de ses ouvrages de médecine, les *Gynaecia* (ouvrage adapté de Soranos d'Ephèse), il offre dans un même passage deux occurrences de *uola* :

> *Gyn.* 1, 1075-1076 : *Tunc primum digitis fasciola imposita, ipsi etiam* ***uola*** *strictius fasciolentur, tunc cubiti et brachia impressis secundum* ***uolam*** *ductibus sensim.*

Il est ici question de la technique pour envelopper de bandelettes le nouveau-né ; après les doigts, sont concernés la main (*uola*), sans doute comprise dans le sens de la largeur de la paume, et le poignet (auquel fait allusion l'expression *secundum uolam*).

Un passage de la traduction par saint Jérôme d'un des livres des Rois comporte, dans la *Patrologie latine*, un emploi assez inattendu de *uola* :

> Malachim I (=Vulg. 3 Reg.), 18, 44 (*P.L.* 28, 713 C) : *ecce nubecula parua quasi* ***uestigium*** *hominis (h.* ***uola*** *uiri) ascendebat de mari.*

16. Le rapport entre ces termes et *Salim*, qui est le nom d'un lieu de la vallée du Jourdain, près d'Aenon où Jean le Précurseur administrait le baptême, n'est pas clair. L'autre explication de *Salim* proposée par saint Jérôme (*ortus aquarum*, le « jaillissement des eaux ») se comprend mieux, le toponyme Aenon signifiant les « sources ».

L'expression *uola uiri*, qui n'apparaît pas dans le texte de la Vulgate, paraît être ici un éclaircissement ou une rectification de *uestigium hominis*. En effet, dans les Bibles récentes, la traduction du passage est du type : « Voici un nuage, petit comme une main d'homme, qui monte de la mer » (trad. Bible de Jérusalem). La traduction par « une main d'homme » ne convient pas pour le texte de la Vulgate (où se lit *uestigium*), ni pour celui de la Septante (où se trouve ἴχνος qui signifie « trace de pas », d'où « pied »). Mais le texte hébreu comporte *kaf* (qui, dans un passage de saint Jérôme, nous l'avons vu, est présenté comme un équivalent de *uola*) et l'expression *h. uola uiri* (c'est-à-dire *hebraice uola uiri*) est une référence au texte hébreu de la Bible, pour faire comprendre sans doute qu'il est question ici de la paume de la main [17].

Je citerai enfin, comme attestations de *uola*, deux de celles, assez nombreuses, que l'on rencontre dans des textes médiévaux. Le CDRom Library of Latin Texts de Brepols fournit, de façon assez inattendue, une vingtaine d'occurrences de *uola* dans des œuvres qui s'échelonnent, pour la plupart, du x^e^ au xiii^e^ siècles (œuvres de Conrad d'Eberbach, Egbert de Liège, Folcuin de Lobbes, Guibert de Nogent, Guillaume de Conches, Jean de Salisbury et des récits de miracles). Les définitions de *uola* chez Jean de Salisbury et Rémi d'Auxerre que j'ai citées précédemment montrent qu'on éprouvait encore le besoin de définir le sens du mot, sans doute senti comme rare. *Vola* est d'ordinaire utilisé dans ces textes avec son sens précis de « paume de la main » ; il en est ainsi dans les passages suivants :

> Conrad d'Eberbach, *Exordium magnum cisterciense* (éd. B. Griesser, p. 56) cap. 7, l. 9 : *replicatis in* ***uolam*** *digitis* ; l. 20 : *et ecce in* ***uola*** *ipsius pro micis inuentae sunt pretiosissimae margaritae.*
>
> Folcuin de Lobbes, *Gesta abbatum Lobiensium* (M.G.H., Mer. 4, 71) : *cuius manus dextera ita erat contracta ut ungues digitorum* ***uolam*** *palmae uiderentur perforasse.*

À la fin de cette enquête sur les emplois de *uola* au cours de la latinité, il apparaît difficile de considérer le substantif comme un terme familier (aucun contexte ne se prête à cette analyse). Le fait qu'il conserve d'ordinaire sa valeur précise (la paume, le creux de la main) et qu'il puisse désigner aussi parfois la voûte plantaire fait plutôt penser à une désignation empruntée à un vocabulaire technique.

Je vais examiner maintenant les étymologies où les érudits latins l'ont utilisé. Ces étymologies, qui ne nous paraissent pas toutes fondées, méritent d'être discutées. Il faut examiner avec plus d'attention ce qu'on a eu tendance à considérer parfois comme de simples étymologies populaires,

17. L'auteur de cette référence au texte hébreu peut être identifié grâce à la consultation du Parisinus 11937 (je remercie Yves-Marie Duval de m'avoir signalé l'intérêt de ce manuscrit pour ma recherche). P. M. Bogaert, « La Bible latine des origines au Moyen Âge. Aperçu historique, état des questions », *Revue Théologique de Louvain*, 19, 1988, signale (p. 296) qu' « un lettré juif, vivant antérieurement à Raban Maur » est le responsable des notes marginales de cette Bible de Saint-Germain-des-Prés. La consultation que j'ai pu faire du manuscrit m'a permis de constater que les indications placées entre crochets dans la *Patrologie latine* (comme *h. uola uiri*) figuraient dans les marges du manuscrit. Il faut donc sans doute attribuer à ce lettré l'expression *uola uiri*. Pourquoi a-t-il pensé à utiliser le mot *uola* ? Peut-être sous l'influence de saint Jérôme.

des étymologies qu'il vaudrait mieux qualifier de synchroniques, comme proposent de le faire des travaux assez nombreux de linguistes [18].

Je vais m'intéresser successivement aux étymologies que les Latins ont proposées pour le substantif *uolaemum* et pour le verbe *inuolare*.

Les étymologies de *uolaemum*

Servius et Isidore de Séville ont eu recours à *uola* pour expliquer le nom des poires appelées *uolaema* dont le nom est mentionné chez Virgile et Pline l'Ancien [19].

Chez Servius, on rencontre deux fois cette explication. Ainsi dans son commentaire à un passage de l'*Énéide* (3, 233, où Virgile utilise le verbe *circumuolare*), après avoir donné une étymologie de *inuolare* sur laquelle nous reviendrons, Servius ajoute :

> *Aen.* 3, 233 : *unde et pyra quaedam* ***uolema*** *dicuntur, eo quod* ***uolam*** *impleunt.*
>
> « Certaines poires sont appelées *uolema* parce qu'elles remplissent la paume de la main ».

Dans son commentaire au passage des *Géorgiques* où Virgile nomme les *uolema* (*Georg.* 2, 88 : *Crustumiis Syriisque piris grauibusque* ***uolemis***, « les poires de Crustumium et de Syrie et les pesantes poires volèmes »), Servius propose deux étymologies, l'une d'après *uola* (sans citer expressément ce mot), l'autre en faisant appel à la langue gauloise :

> *Georg.* 2, 88 : *nam et* ***uolema*** *ab eo quod manum impleant dicta sunt, unde et* ***inuolare*** *dicimus.* ***Volema*** *autem Gallica lingua bona et grandia dicuntur.*
>
> « car ces poires sont appelées *uolema* parce qu'elles remplissent la main ; c'est pourquoi nous disons aussi *inuolare* (« dérober »). Mais *uolema* en gaulois désigne ce qui est bon et grand ».

On retrouve cette double explication chez Isidore de Séville :

> *Etym.* 17, 7, 67 : *Crustumia idem et* ***uolemis*** *dicta eo quod* ***uolam*** *compleat magnitudine, hoc est mediam manum ; unde et* ***inuolare*** *dicimus. Quidam autem* ***uolemum*** *Gallica lingua bonum et magnum intellegunt.*
>
> « La poire crustumie est aussi appelée *uolemis* parce qu'elle est assez grosse pour remplir la paume, c'est-à-dire le creux de la main ; c'est pour-

18. Voir, par exemple, P. Chantraine, « Étymologie historique et étymologie statique », *Académie Royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres*, 56, 1970, p. 47-61 ; J. P. Chambon, « Remarques sur la notion d'étymologie populaire », TRANEL, 11, Université de Neufchâtel, décembre 1986, p. 37-50 ; M. Fruyt, « Lexique et conscience linguistique en latin : sens fonctionnel et sens parallèle », *Structures lexicales du latin*, *Lingua Latina*, Paris, PUPS, 1996, p. 97-119.

19. Virgile, *Georg.* 2, 88 ; Pline, *Nat.* 15, 56. Voir aussi Caton, *Agr.* 7, 4 ; Columelle 5, 10, 18 ; 12, 10, 4 ; Macrobe, *Sat.* 3, 19, 6 (dans une citation de Cloatius Vérus). Excepté chez Macrobe, la forme n'est attestée qu'au pluriel ; la syllabe intérieure comporte une diphtongue (*ae*) ou une voyelle longue (*ē*).

quoi nous disons aussi *inuolare*. Mais certains interprètent *uolemum* comme voulant dire « bon » et « grand » en gaulois ».

La première étymologie, à partir de *uola*, que proposent Servius et Isidore, peut apparaître comme une simple étymologie « populaire », car, mis à part le radical de *uola*, on ne voit pas bien comment la forme *uolaemum* aurait été constituée. Mais le fait que *uola* ait pu servir de base à cette étymologie montre que ce substantif devait être assez bien connu, au moins des érudits.

Que faut-il penser de la deuxième étymologie, c'est-à-dire de la référence à la langue gauloise ? La question est complexe et je me contenterai d'aller à l'essentiel. Certains ont retenu comme valable la référence au gaulois : ainsi G. Dottin fait figurer *uolema* dans son glossaire gaulois avec l'indication « *bona et grandia* » empruntée à Servius [20], mais il ajoute une référence au mot osque *ualaemom*, équivalent du latin *optimum*. C'est dans cette direction qu'il faut chercher selon J. André dans son commentaire au passage d'Isidore de Séville [21]. Selon lui, *uolemum* est plutôt italique que gaulois. En effet, on peut rapprocher deux formes de l'osque, *ualaemom* et *ualaimas* :

> Loi de Bantia (Vetter 2, 10) : *pod* ***ualaemom****... tadait ezum (« quod optimum... uideatur esse »)*.
> Exécration dite de Vibia (Vetter 6, 8) : *pakiui kluuatiui* **ualaimas** *puklui* (« *Pacio Clouatio Valaemae puero* »).

Ce sont deux formes de superlatif qui se rattachent peut-être à la même racine que le verbe latin *ualere* « être fort » (certains préfèrent les rattacher à la racine **wel-* de *uelle*) [22]. En tout cas, *ualaemom* dans la loi de Bantia est interprété comme un équivalent du latin *optimum* et *ualaimas*, qui se lit dans l'exécration de Vibia, est une forme de génitif de superlatif féminin employé en fonction de nom propre. Certains y voient un nom de femme, mais M. Lejeune a judicieusement proposé d'y reconnaître une désignation euphémique d'une divinité infernale (appelée ici *Optima* au lieu de *Pessima*) [23].

J. Untermann n'exclut pas une éventuelle parenté de *uolemum* avec une forme du gaulois [24] (ce qui expliquerait la remarque de Servius, *Georg.* 2, 88) : ce nom de la poire pourrait être d'origine gauloise cisalpine et le mot gaulois désignant cette poire pourrait être apparenté à l'osque *ualaemom* [25].

20. *La langue gauloise*, Paris, 1920.
21. *Isidorus Hispalensis*, *Etymologiae* XVII, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 133.
22. Sur ces formes, voir en particulier J. Untermann, *Wörterbuch des Oskisch-Umbrischen*, Heidelberg, 2000, p. 821-822.
23. « 'Fils' et 'fille' dans les langues de l'Italie ancienne », *BSL*, 62, 1967, p. 75 ; voir aussi, du même auteur, *L'anthroponymie osque*, Paris, 1976, p. 43-44.
24. *Op. cit.*, p. 822.
25. Voir B. Terracini, « Gallico e latino », *RFIC*, 49, 1921, p. 412, n. 1.

Les sens de *inuolare* : polysémie ou homonymie ?

Les passages où Servius et Isidore de Séville rapprochent *uolemum* et *uola* sont suivis de l'indication *unde et inuolare dicimus*. Cette allusion à la forme *inuolare* n'est pas claire et pourrait donner à croire qu'elle fait référence à ce verbe, quelle que soit sa signification. Un autre passage de Servius fournit une utile précision : *Aen.* 3, 233 : *unde et inuolare dicimus, intra uolam tenere* ; « tenir à l'intérieur de la main » est une façon de définir *inuolare* au sens de « dérober » [26]. Ti. Claudius Donatus fournit une définition encore plus précise :

> *Aen.* 6, 200 (p. 536) : *unde et* ***inuolare*** *dicimus, cum aliquid furtim* ***uola*** *manus subtrahitur,*
> « c'est pourquoi aussi nous disons *inuolare*, lorsque quelque chose est l'objet d'un larcin commis avec la paume de la main ».

La question qui se pose est alors la suivante : que faut-il penser de cette étymologie de *inuolare* pris au sens de « dérober » et, plus généralement, doit-on considérer qu'il a existé en latin un seul verbe *inuolare* à la polysémie assez large, ou bien deux verbes *inuolare*, d'origine différente, deux formes homonymes dont l'une s'est spécialisée dans le sens de « dérober » ?

Pour essayer de répondre à ces questions, il faut examiner les emplois de la forme *inuolare* dans les trois sens où elle se rencontre : le premier est « voler, s'envoler », le second « se précipiter sur, attaquer », le troisième « voler, dérober ». Pour les deux premiers sens, il suffira de citer quelques emplois ; pour le troisième, où l'étymologie de *inuolare* pose problème, il faudra examiner un plus grand nombre d'attestations de la forme pour essayer de mieux caractériser ce type d'emploi.

Inuolare, « voler, se déplacer dans l'air » et ***inuolare***, « se précipiter sur ».

Inuolare est assez rarement utilisé dans le sens de « voler dans », « se déplacer dans l'air ». Ce type d'emploi se rencontre, par exemple, à propos de divers oiseaux ; ainsi chez Varron :

> *Rust.* 3, 7, 1 : *at in uillam intro* ***inuolant*** *columbae.*
> « mais voici que des pigeons pénètrent en volant dans la villa »,

tandis que chez Apulée il est question du dieu Amour, dans un passage où l'on notera l'emploi transitif du verbe :

> *Met.* 5, 24, 2 : *deus amator* ***inuolauit*** *proximam cupressum.*
> « l'amant divin s'envola sur le cyprès voisin ».

26. Certaines gloses présentent une formule proche comportant *manus* (*in manu* (ou *manum*) *includere*) : *CGL* IV, 100, 23 : *inuolat idem in manu includit* ; V, 78, 34 : *inuolare in uolam idest in manum includere.*

Inuolare ne peut alors être analysé que comme un préverbé, formé avec le préverbe *in-* sur *uolare*, « voler, se déplacer dans l'air ». On relève des emplois où le verbe est utilisé auprès d'un autre préverbé de *uolare*, *euolare*, qui signifie proprement « sortir en volant » ; ainsi chez Varron :

> *Rust.* 3, 11, 3 : *ne eo* ***inuolare*** *aquila possit neue* ***euolare*** *anas.*
> « pour empêcher l'aigle de fondre sur les canards et ceux-ci de s'envoler ».

On notera que dans les textes de ce genre, il est d'ordinaire question d'oiseaux de proie [27].

Ce type d'emploi peut permettre de comprendre l'utilisation assez fréquente de *inuolare*, et cela dès l'époque archaïque, en parlant d'êtres humains, dans des contextes où sont décrites des attitudes hostiles. Nonius propose alors, comme synonyme de *inuolare*, *irruere*, « se précipiter sur » et *insilire*, « sauter sur » :

> Nonius, p. 32, l. 31 : *INVOLARE est irruere, insilire : aut a* ***uolatu****, aut a* ***uola****, id est media manu, dictum.*

On peut penser que ces emplois de *inuolare*, où le signifié du préverbé comporte un sème de rapidité et un sème d'hostilité, sont issus des occurrences où le verbe est utilisé en parlant d'oiseaux de proie ; les modernes choisissent d'ordinaire cette explication, mais les Latins hésitaient parfois entre deux hypothèses, ou même préféraient parfois rattacher cette signification de *inuolare* au substantif *uola*. Si Nonius, dans le passage cité ci-dessus, hésite (« *inuolare* vient ou bien de *uolatus* ou bien de *uola*, c'est-à-dire de la paume de la main »), Ti. Claudius Donatus, pour sa part, est catégorique :

> *Aen.* 6, 200 (p. 536) : ***uola*** *enim dicitur media pars manus et plantae... unde et* ***inuolare*** *dicimus, cum aliquid furtim* ***uola*** *manus subtrahitur, et* ***inuolare*** *rursum cum uiolentae manus in aliquem diriguntur.*

Après avoir défini *uola* et avoir rattaché à ce substantif, comme nous l'avons déjà signalé, *inuolare* pris au sens de « dérober », il lui rattache aussi *inuolare* traduisant une attitude hostile : « et *inuolare* encore lorsqu'on porte la main avec violence sur quelqu'un ». Dans cette hypothèse, *inuolare*, « se précipiter sur, attaquer », voudrait donc dire très précisément à l'origine « porter la main sur quelqu'un ». Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette explication ; il convient d'illustrer maintenant de quelques exemples ce second sens de *inuolare*.

Cet emploi de *inuolare* est bien attesté dès l'époque archaïque chez Plaute et Térence, auteurs chez lesquels le verbe se rencontre toujours avec cette valeur d'hostilité. *Inuolare* peut se dire de guerriers qui foncent sur l'ennemi :

> Plaute, *Amph.* 244-5 : *Equites... ab dextera maximo*
> *cum clamore* ***inuolant****...*

27. Voir aussi Varron, *Rust.* 3, 9, 15.

« Les cavaliers foncent sur l'ennemi par la droite en poussant de grands cris »

ou plus souvent de personnes qui, éprouvant de l'antipathie envers quelqu'un, ont envie de le rosser :

Térence, *Eun.* 648 : *ut ego unguibus facile illi in oculos* ***inuolem*** *uenefico* !
« comme je fondrais volontiers sur lui, cet empoisonneur, mes ongles dans ses yeux » [28].

Après l'époque archaïque, ce sens de *inuolare* s'est bien conservé, mais on note un changement de construction du verbe. Alors que chez les poètes comiques *inuolare*, « fondre sur », est suivi du datif ou de *in* avec l'accusatif, le verbe est désormais employé transitivement, avec un simple complément à l'accusatif. C'est le cas chez Apulée (*Met.* 2, 32, 5 ; 6, 10, 1) et surtout chez des historiens où il est alors question de combats : ainsi chez Tacite (*Hist.* 4, 33, 1) et surtout chez Ammien Marcellin :

16, 12, 36 : *Germani...* ***inuolauere*** *nostrorum equitum turmas.*
« Les Germains fondirent sur nos escadrons de cavalerie » [29].

Nous reviendrons, dans la conclusion, sur les hypothèses concernant l'étymologie de *inuolare*, « se précipiter sur, fondre sur ». Pour avoir une vue d'ensemble des emplois de *inuolare* (que l'on veuille y reconnaître une seule forme polysémique ou deux verbes homonymes), il reste à étudier *inuolare* pris dans l'acception de « voler, dérober ».

Inuolare, « voler, dérober ».

Dans l'article *inuolo* du *Thesaurus L. L.* (VII, 2, 259, 41 *sq.*), le premier passage cité pour illustrer l'emploi du verbe dans le sens de « voler, dérober » est un texte de Cicéron :

De orat. 3, 122 : *Nostra est, inquam, omnis ista prudentiae doctrinaeque possessio, in quam homines quasi caducam atque uacuam...* ***inuolauerunt***.
« À nous, dis-je, tout ce domaine de philosophie et de science sur lequel des gens se sont abattus comme sur une terre abandonnée et sans maître » (trad. E. Courbaud-H. Bornecque).

Inuolare traduit ici l'idée de « s'abattre » sur un domaine pour le piller, et il est vrai que le verbe comporte alors un sème de prise de possession

28. Voir aussi Plaute, *Most.* 203 : *uix comprimor quin* ***inuolem*** *illi in oculos* ; Térence, *Eun.* 859-860 : ... *Vix me contineo quin* ***inuolem*** *in / capillum.* Dans son commentaire à ce dernier passage, Aelius Donat hésite, pour expliquer ce type d'emploi de *inuolare*, entre un rattachement au vol des oiseaux et une origine qui l'apparente à *uola*, paume de la main (*ab auibus tractum est aut a* ***uola*** *id est media manu dictum*) ; ce commentaire est à rapprocher de la définition de Nonius (p. 32, l. 31), déjà citée : *aut a* ***uolatu***, *aut a* ***uola***, *id est media manu, dictum.*

29. Même emploi de *inuolare* en 19, 2, 6 ; 21, 4, 8 ; 24, 2, 5 ; 25, 3, 10.

indue, malhonnête. Mais le classement proposé dans le *Thesaurus L. L.* pour cette occurrence apparaît contestable, car, en dehors de ce passage de Cicéron où l'on observe la construction de *inuolare* avec *in* et l'accusatif, toutes les occurrences de *inuolare*, « dérober », comportent une construction transitive : il est toujours question de « voler » quelque chose. Dans le Dictionnaire Gaffiot, l'occurrence relevée chez Cicéron est classée avec raison parmi les emplois intransitifs où *inuolare* signifie « voler dans, se précipiter sur ». On peut donc voir là une simple utilisation métaphorique de *inuolare* qui s'inspire de passages où le verbe est employé en parlant d'oiseaux de proie. On ne constate pas ici l'apparition d'un sens nouveau.

L'occurrence la plus ancienne où *inuolare*, dans un emploi transitif, veut dire « dérober », se rencontre chez Catulle :

> 25, 6 : *remitte pallium mihi meum quod* ***inuolasti***.
> « renvoie-moi mon manteau que tu m'as volé ».

Le dictionnaire Ernout-Meillet présente *inuolare* pris dans cette acception comme un terme de la langue familière et, outre Catulle, cite Pétrone. L'œuvre de Pétrone comporte en effet plusieurs emplois de *inuolare* avec ce sens (43, 4 ; 58, 10 ; 63, 8), dont le suivant :

> 58, 10 : *anulos buxeos... quos amicae tuae* ***inuolasti***.
> « les anneaux de buis... que tu as volés à ta petite amie ».

Il faut accorder une place à part aux occurrences assez nombreuses qu'on rencontre dans la *Vetus Latina*. Alors que *inuolare*, « dérober », n'est pas utilisé dans la Vulgate, où en revanche le verbe *furari* est bien représenté, on rencontre dans toute une série de versets de la *Vetus Latina* des emplois de *inuolare* [30], là où la Vulgate comporte d'ordinaire le verbe *furari* ou bien une périphrase comportant le substantif *furtum*. Cela paraît confirmer le caractère familier de ce type d'emploi de *inuolare*. Il suffit de citer quelques versets :

> *Exod.* 21, 16 : *quicumque* ***inuolauerit*** *aliquem de filiis Istrael et uendiderit (*Vulg. *: qui furatus fuerit hominem)*.
> « quiconque aura enlevé un des fils d'Israël et l'aura vendu ».
> *Exod.* 22, 1 : *si quis* ***inuolauerit*** *uitulum aut ouem et occiderit (*Vulg. *: si quis furatus fuerit...)*.
> « si quelqu'un a dérobé un veau ou une brebis et l'a abattu ».
> *Jean* 10, 10 : *fur non uenit nisi ut* ***inuolet*** *et occidat* (Vulg. : ... *nisi ut furetur...*).
> « le voleur ne vient que pour voler et tuer ».

Dans ces trois versets, la Vulgate présente des formes du verbe *furari*. On ne peut donc pas dire que d'une façon habituelle *inuolare* et *furari* désignent des méfaits d'une gravité différente, contrairement à ce que laissent supposer certaines *differentiae* [31]. Plutôt qu'une différence de

30. *Gen.* 40, 15 ; *Exod.* 21, 16 ; 22, 1 ; 22, 12 ; *Leu.* 19, 11 ; *Matth.* 28, 13 ; *Jean* 10, 10.

31. Voir, par exemple, Isidore de Séville, *Diff.* 1, 340 : *qui alienum* ***inuolat***, *fur est ; qui* ***furatur*** *et occidit latro est*. En établissant une distinction entre *fur*, le « voleur » et *latro*, le « brigand », et en utilisant

degré, il existe entre les deux synonymes une différence de ton, *inuolare* étant d'ordinaire plus familier.

Peut-être est-ce ce caractère plus familier de *inuolare* qui explique aussi les emplois du verbe chez Optat de Milève dans son *Traité contre les Donatistes*. En effet, dans trois des quatre passages où Optat utilise *inuolare*, il est question du diable qui cherche à s'emparer des hommes. Ainsi dans le passage suivant :

> 4, 6, 2 : *Possessio Dei est turba fidelium, ex qua cotidie fur diabolus cupit aliquid* ***inuolare***.
>
> « C'est à Dieu qu'appartient la foule des fidèles contre laquelle, chaque jour, le diable, ce voleur, désire commettre un vol » (trad. M. Labrousse) [32].

Une dernière catégorie intéressante de textes où *inuolare* est d'ordinaire préféré à *furari* est celle des *Defixionum tabellae*. L'ouvrage bien connu d'A. Audollent [33] fournit deux exemples de tablettes d'exécration qui comportent un emploi de *inuolare*, « dérober » :

> *C. I. L.* II, 462 ; Audollent 122 (Merida) :
> ...
> *te rogo oro obsecro*
> *uti uindices quot mihi*
> *furti factum est quisquis*
> *mihi imudauit* ***inuolauit***
> *minusue fecit eas qiss*
>
> Audollent 104 (Aquae Sulis) :
> *qihim mateliu* ***tiualo***.
> ***ni***...

La seconde tablette, trouvée en Angleterre à Bath (anciennement Aquae Sulis) [34], offre la particularité de présenter un texte écrit en majeure partie en sens inverse (excepté pour la forme *mateliu*) ; il faut lire *qui mihi mantelium inuolauit*, « celui qui m'a volé une serviette ».

Après la parution du recueil d'A. Audollent (en 1904), de nombreuses autres tablettes ont été trouvées à Bath. Le vocabulaire de ces tablettes a été étudié par H. Ménard dans un article récent [35] : le verbe usuel pour désigner le vol y est *inuolare* ; à Bath, 20 textes sur 31 présentent ce verbe, alors que, comme le souligne H. Ménard, *inuolare* est peu utilisé dans les textes juridiques [36].

Voici le texte d'une tablette trouvée à Bath en 1982 :

> A. E. 1982, p. 167, n° 660 :
>
> *Docilianus Bruceri (filius) deae sanctissim(a)e Suli. Deuoueo eum (q)ui caracellam meam* ***inuolauerit*** *si uir si femina si seruus si liber...*

successivement *inuolat* et *furatur*, Isidore paraît considérer que *inuolare* concerne le simple larcin et *furari* le brigandage.

32. Voir aussi en 4, 6, 4 et 4, 6, 5 ; emploi différent de *inuolare* en 4, 6, 1.

33. *Defixionum tabellae*, Paris, 1904.

34. Où était honorée la déesse Sulis assimilée à Minerve.

35. « Le vol dans les tablettes de la Bretagne romaine (*Britannia*) », *Revue historique de droit français et étranger*, 78 (2), avril-juin 2000, p. 289-299.

36. *op. cit.*, p. 291.

« Docilianus, fils de Brucerus, à la très sainte déesse Sulis. Je maudis celui qui a volé mon manteau, qu'il soit homme ou femme, esclave ou libre » [37].

D'autres tablettes, étudiées également par H. MÉNARD, ont été trouvées à Uley, près du temple de Mercure ; en voici un exemple :

A. E. 1989, p. 146, n° 486 :
Nomen furis (qu)i frenem ***inuolauerit*** *si liber si seruus si baro si mulier...*
« Le nom du voleur qui a dérobé mon mors (de cheval), qu'il soit libre ou esclave, homme ou femme... » [38]

Une précision intéressante est aussi apportée dans l'article de H. MÉNARD à propos de la nature des tablettes concernant le vol : plutôt que des tablettes de défixion, il s'agit de ce qu'on a proposé d'appeler des « prières juridiques » (on y demande réparation et justice à des divinités qui ne sont pas infernales) [39].

Les tablettes concernant le vol offrent donc elles aussi un type de textes où *inuolare* est d'ordinaire préféré à *furari* et confirment le caractère plus familier du premier de ces deux verbes.

L'étymologie de *inuolare*, « voler, dérober ».

Après avoir examiné des emplois de la forme *inuolare* dans chacun des trois sens où elle est attestée, il convient de se demander si l'étymologie des Latins qui rattache *inuolare*, « dérober », à *uola* est défendable. Si l'on refuse la parenté de *inuolare*, « dérober », et de *uola*, et si donc on considère que la langue latine n'a connu qu'une forme verbale *inuolare* polysémique, comment explique-t-on l'apparition du sens de « dérober » ? L'explication proposée d'ordinaire est la même que celle qui est le plus souvent avancée pour le verbe français *voler*. Ainsi dans le Dictionnaire ERNOUT-MEILLET : « *inuolo* est plutôt un composé de *uolo*, « je vole », qui dans la langue des chasseurs s'appliquait à l'oiseau de proie se précipitant sur les volailles pour les emporter (cf. en français le terme de fauconnerie « voler la perdrix », d'où est venu le sens de « voler » (d'un voleur)) ». On peut se demander si l'hypothèse avancée pour le français *voler* peut servir de modèle pour rendre compte du latin *inuolare*. L'explication du français *voler*, « dérober », à partir d'un emploi spécialisé de *voler*, « se déplacer dans l'air » (dans une construction transitive du type « le faucon vole la perdrix ») se rencontre déjà dans l'édition du LITTRÉ de 1889 et a été

37. À Bath, qui était un centre urbain, il s'agit le plus souvent, comme ici, de vols de vêtements, en particulier dans les bains publics. Le *fur balnearius* (ou *balnearis*), le voleur des thermes, est un personnage bien connu dans la littérature latine, de Catulle (33, 1) jusqu'à Tertullien (*Idol.* 5, 2).

38. Uley était un sanctuaire en milieu rural et les vols signalés dans les tablettes concernent soit des animaux soit des objets en rapport avec eux (comme ici un mors de cheval).

39. Voir H. MÉNARD, *op. cit.* p. 298 ; voir aussi H. S. VERSNEL, « Beyond Cursing : The Appeal to Justice in Judicial Prayers », in FARAONE-OBBINK (ed.), *Magica Hiera*, New-York-Oxford, 1991, p. 60 *sq.*

retenue dans la plupart des dictionnaires étymologiques [40]. Cependant cette explication n'a pas fait l'unanimité. Pour m'en tenir à un seul exemple de critiques adressées à cette étymologie, je cite certaines des objections de N. C. W. SPENCE [41] : la première attestation de *voler* au sens de « dérober » (en 1549) précède les attestations de *voler* du type de *voler un faucon* (pas attesté avant 1570) ; d'autre part, du point de vue sémantique, l'hypothèse n'est pas entièrement satisfaisante : dans l'expression « le faucon vole la perdrix », *voler* signifie « chasser » ou « saisir au vol », ce qui n'implique pas une prise de possession illégitime comme l'est un vol. LITTRÉ a sans doute raison de rejeter certaines explications antérieures [42], mais la sienne ne présente pas suffisamment de certitude pour qu'elle puisse servir de modèle à l'explication de l'origine de *inuolare*, « dérober ». LITTRÉ lui-même, à propos de cette forme latine, est hésitant ; à l'article *embler*, la forme française issue de *inuolare*, il écrit : « Servius distingue *inuolare*, « se jeter sur », de *inuolare*, « embler », et dérive celui-ci de *in*, en, et *uola*, la paume de la main. Cette distinction, qui n'est peut-être pas bien sûre, doit pourtant être notée et tenue en grande considération comme opinion des étymologistes latins ».

Il me semble que la forme française, *embler*, que LITTRÉ définit comme signifiant « ravir avec violence ou par surprise », est en elle-même un argument pour renforcer l'hypothèse d'une forme *inuolare*, « dérober », distincte de *inuolare*, « se déplacer dans l'air ». En effet, *embler* ne présente qu'un sens, celui de « voler, dérober, ravir », comme si ce verbe était issu d'une forme latine *inuolare* qui présentait aussi ce seul sens. Les linguistes qui ont étudié le verbe *embler* rattachent parfois sans hésitation *inuolare* à *uola* ; ainsi J. PIRSON, à propos de la forme intermédiaire *imbolare* : « *imbolare* se rattache à *inuolare*, composé de *in* et *uola*, le creux, la paume de la main. » [43] Parmi les latinistes, citons plus spécialement H. RÖNSCH, qui a fait en outre un intéressant rapprochement avec le déponent *manuari* [44] (employé, selon Aulu-Gelle [45], par Labérius avec le sens de « voler »). On retrouve là un verbe signifiant « voler » qui est bâti sur un nom de la main.

Un autre rapprochement avec une forme verbale française offre de l'intérêt, c'est celui qu'on a pu faire entre *inuolare* et le français *empaumer* [46]. Ce rapprochement montre qu'un verbe au caractère familier

40. Voir, par exemple, MEYER-LÜBKE, DAUZAT, BLOCH-WARTBURG ; voir aussi le *Trésor de la langue française* et É. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, 1966, p. 289.

41. « A Note on French *Voler* 'to Steal' », *Revue de linguistique romane*, 29, 1965, p. 289-294.

42. Par exemple, celle qui consiste à voir dans *voler* un verbe venant d'une forme latine *uolare*, « dérober », qui serait issue par aphérèse de *inuolare*.

43. « Pamphlets bas latins du VII^e^ siècle », *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à Maurice Wilmotte*, 1^ère^ partie, Slatkine reprints, Genève, 1972, p. 503.

44. *Itala und Vulgata*, Marburg-Leipzig, 1869, p. 372, n. 20 : « Von *uola*, hohle Hand, abgeleitet, heisst *inuolare* ». C. PASCAL, « *Inuolare* », *Athenaeum*, 7, 1919, p. 112, qui, lui aussi, rattache *inuolare*, « dérober », à *uola*, souligne l'intérêt du rapprochement fait par H. RÖNSCH avec *manuari*.

45. Aulu-Gelle 16, 7, 1-2 : *Laberius in mimis... 'manuatus est' pro 'furatus est'*. Aulu-Gelle cite aussi, comme forme utilisée par Labérius pour désigner un voleur le substantif *manuarius* : 16, 7, 3 : *et item in 'Fullone' furem 'manuarium' appellat*.

46. Voir, par exemple, ERNOUT-MEILLET, s.v. *inuolo*. Voir aussi la glose citée dans DU CANGE, s.v. *inuolare* : *Gloss. Lat. Gall. Sangerm.* : *Inuolare empaumer, mettre en palme*.

comme *empaumer*, dans son emploi figuré au sens de « posséder quelqu'un en le dupant », peut être formé sur un substantif, la *paume*, qui n'appartient pas lui-même à la langue familière. Si *inuolare* peut être considéré comme de tonalité familière, cela n'implique nullement que *uola* ait été un mot familier. D'autre part, le verbe *empaumer* nous intéresse par sa formation comparable à celle que l'on peut supposer pour *inuolare*, « dérober ».

En effet, il ne suffit pas d'affirmer que *inuolare*, « dérober », peut être formé à partir de *in-* et de *uola*, comme l'indiquent d'ordinaire ceux qui soutiennent cette étymologie. Si l'on veut donner plus de crédit à l'explication proposée par les Latins, il faut préciser le type de formation où l'on peut classer cette forme verbale. Comme verbes comparables, on peut citer *ingurgitare*, « engouffrer », et *insinuare*, « faire pénétrer », qui sont des dénominatifs bâtis sur les locutions *in gurgitem* et *in sinum*. Dans ces verbes, qu'on peut appeler parasynthétiques [47], la préposition *in* de l'ancienne locution (*in gurgitem*, *in sinum*) est devenue préfixe et le thème de substantif *gurges* ou *sinus* est devenu un thème verbal. Dans ce procédé de formation, l'économie est faite d'un verbe auquel aurait dû se rattacher la locution de base [48] : *ingurgitare*, par exemple, équivaut à *in gurgitem deicere*, « faire descendre dans le gouffre ». Rien ne s'oppose à l'hypothèse d'un parasynthétique *inuolare* formé sur *in uolam* (ou *in uola*) avec l'économie d'un verbe signifiant « saisir » tel que *rapere* (ou simplement « enfermer » tel que *includere*, comme le suggèrent certaines gloses [49]). La morphologie renforce ici l'hypothèse sémantique.

Je n'ai pas trouvé de modèle morphologique comparable pour soutenir l'hypothèse d'un rattachement à *uola* de la forme *inuolare* lorsqu'elle signifie « se précipiter sur, attaquer ». Les Latins comprenaient parfois cet emploi de *inuolare* comme signifiant « porter la main » sur quelqu'un, comme nous l'avons vu [50], mais il ne semble guère possible de justifier dans ce cas la présence du préverbe *in-*. « Porter la main » sur quelqu'un est exprimé par des locutions comme *manus adferre* ou *manus inferre* qui, dans leur structure, n'offrent rien de comparable à *in uolam rapere* (ou *includere*). *Inuolare*, « se précipiter sur », ne peut guère s'expliquer que comme un emploi issu des occurrences où le verbe, signifiant « se déplacer dans l'air », est utilisé en parlant d'oiseaux qui fondent sur leur proie. L'étymologie qui rattache cette valeur de *inuolare* à *uola* n'offre pas de caractère scientifique.

Néanmoins cette étymologie montre combien le substantif *uola*, mot à éclipses, était présent à l'esprit des érudits latins dans leurs tentatives étymologiques. Si certaines de leurs hypothèses ne nous paraissent plus convaincantes, nous pouvons reconnaître dans certaines autres étymologies un peu imprudemment qualifiées de populaires des analyses mieux fondées que les hypothèses que proposent parfois les modernes. La variété des

47. Si on suit la terminologie adoptée par X. Mignot, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, 1969, p. 299 sq.

48. Voir X. Mignot, *op. cit.*, p. 299.

49. *CGL* IV, 100, 23 : *inuolat... in manu includit* ; V, 78, 34 : *inuolare... in manum includere*.

50. Ainsi Ti. Claudus Donatus, *Aen.* 6, 200 (p. 536), dans le passage cité *supra*.

sens de *inuolare* ne paraît pas pouvoir s'expliquer comme résultant des évolutions sémantiques d'un verbe unique. La solution de l'homonymie semble ici nettement préférable à celle de la polysémie. Sans qu'on puisse la présenter comme une certitude, la coexistence dans la langue latine de deux verbes *inuolare* d'origine différente, dont l'un signifiait seulement « voler, dérober », est une hypothèse fort séduisante. La morphologie et la sémantique contribuent à donner du crédit à l'étymologie de *inuolare*, « voler, dérober », proposée par les Latins.